

Madame Frédérique DUMAS  
Députée des Hauts-de-Seine  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

Son Excellence Monsieur Jérôme Cauchard,  
Ambassadeur de France au Royaume de Bahreïn,  
French Embassy to the Kingdom of Bahrain,  
Villa 51A, Road 1901  
Manama Town 319, Po Box 111134

Paris, le 12 mai 2021

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai été interpellée à plusieurs reprises par l'association Americans for Democracy and Human Rights in Bahrain (ADHRB) sur les conditions de détention des prisonniers politiques au Bahreïn. A cet effet, j'ai écrit deux courriers à Monsieur Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sur les conditions de détention des femmes et des condamnés à mort dans ce pays. Monsieur le Ministre m'a répondu le 5 janvier 2021 que la France était « préoccupée par les arrestations d'opposants politiques, les conditions de détention et la reprise des exécutions capitales », et qu'elle envoyait régulièrement des messages en faveur du respect des droits de l'homme.

Cependant, aujourd'hui, nous savons que ces différents appels de la France pour le respect de ces droits ne sont pas entendus par les autorités bahreïnes, et la crise de la Covid-19 nous le montre frontalement.

Aussi, Monsieur l'Ambassadeur, je souhaitais attirer votre attention sur ce point particulier, car il semble que les conditions de détention en pleine pandémie mondiale sont déplorables, les autorités bahreïnes ne remplissant pas les obligations de traitements médicaux des détenus et les protocoles sanitaires élémentaires.

J'ai été informée que le nombre de prisonniers politiques ayant contracté la Covid-19 était bien plus élevé que ce que le gouvernement bahreïni ne le prétendait. Les familles de ces prisonniers atteints de la Covid-19 témoignent de conditions de détention plus arbitraires que respectueuses des protocoles sanitaires : isolement des prisonniers dans leurs cellules 24 heures par jour, un seul repas par jour parfois servi tard dans la nuit (les prisonniers qui dormaient n'avaient donc pas de repas), refus des soins médicaux nécessaires.

Les autorités sont notamment très obscures sur la situation de la prison de Jaw, mais les rapports d'organisations non-gouvernementales, comme d'experts onusiens, démontrent les conditions inhumaines et les violations des instruments internationaux, principalement onusiens,

notamment ceux relatifs à la torture, aux droits politiques (tels que le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*), et aux conditions de détention, comme les *Règles Mandela*. Des membres des familles de détenus font face à des poursuites judiciaires pour avoir légitimement et pacifiquement demandé une réaction des autorités face à la propagation du virus dans la prison.

Il m'a également été rapporté que le 17 avril dernier, la sécurité de la prison de Jaw aurait agressé plusieurs détenus politiques qui protestaient contre la façon dont ils étaient traités, le manque de soins médicaux appropriés reçus à la suite de l'apparition de la Covid-19, les conditions de détention et la mort de Monsieur Abbas Malallah.

Monsieur Sayed Ahmed Al-Wadaei, directeur du plaidoyer chez Bahrain Institute for Rights and Democracy, a déclaré que des dizaines de détenus politiques avaient été gravement blessés lors des attaques des officiers et que des traces de sang étaient encore visibles après les agressions. Plusieurs détenus auraient été gravement blessés, certains auraient été transférés sans qu'il soit possible de les localiser, et d'autres auraient également rapporté des menaces de tortures à leur encontre s'ils continuaient leur protestation.

Le 10 avril dernier, 166 prisonniers ont été libérés de la prison de Jaw, du fait de la découverte d'un foyer de contamination dans cette prison. Ces prisonniers seront tout de même sous surveillance électronique. Les prisonniers politiques auraient quant à eux dû être relâchés sans qu'un dispositif de surveillance ne leurs soit attaché.

Ce point particulier me permet de vous faire part d'une autre inquiétude : la mise en place de peines alternatives à Bahreïn. En effet, afin de désengorger les prisons, le gouvernement bahreïni a mis en place depuis 2017 des peines alternatives, initiative que vous avez saluée en mars dernier.

Si ces peines alternatives sont, sur le papier, un outil efficace permettant de répondre aux critiques internationales, il semble cependant qu'elles ne soient pas adaptées, notamment quand elles sont appliquées à des opposants politiques.

Bien que les peines alternatives puissent en effet conduire à leur libération, cela ne leurs permet pas pour autant de jouir de toute la liberté à laquelle ils doivent avoir droit. Les peines alternatives ne répondent pas au véritable problème qui existe dans ce pays : les arrestations arbitraires d'opposants politiques qui, le plus souvent, sont engagés de façon pacifique et cherchent à faire reconnaître leurs droits les plus élémentaires. Ces peines alternatives donnent un semblant de liberté alors que, par exemple, Monsieur Nabeel Rajab, prisonnier politique libéré en juin 2020 dans le cadre de ce processus, est obligé de s'autocensurer pour ne pas avoir à encourir une peine supplémentaire ou être réincarcéré.

La France doit avoir un véritable dialogue avec les autorités bahreïniennes, et ce dialogue doit pouvoir se faire localement. Aussi, Monsieur l'Ambassadeur, je souhaiterais savoir si vous avez pu avoir un dialogue apaisé mais ferme avec les autorités locales bahreïniennes concernant la question des conditions de détention des prisonniers en période de pandémie mondiale. Je souhaitais également savoir si vous avez pu obtenir des informations sur les événements du 17

avril 2021 dans la prison de Jaw lors de votre récente visite à l'invitation du Ministère de l'Intérieur bahreïni du bâtiment 21 tout récemment construit. Pour ma part, je suis particulièrement inquiète des différents rapports signalant la disparition depuis cette date de près de 70 détenus.

Je vous remercie des suites que vous voudrez bien donner à ce courrier et vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Frédérique Dumas,  
Députée des Hauts-de-Seine



Cosignataires :

M. Jean-Félix Acquaviva, député de Haute-Corse,  
Mme Clémentine Autain, députée de Seine-Saint-Denis,  
Mme Delphine Bagarry, députée des Alpes-de-Haute-Provence,  
Mme Fabienne Colboc, députée de l'Indre-et-Loire,  
M. Hubert Julien-Laferrière, député du Rhône,  
M. Jean Lassalle, député des Pyrénées-Atlantiques,  
M. Paul Molac, député du Morbihan,  
M. Sébastien Nadot, député de Haute-Garonne,  
M. Bertrand Pancher, député de la Meuse,  
M. Pierre-Alain Raphan, député de l'Essonne,  
Mme Véronique Riotton, députée de Haute-Savoie,  
Mme Jennifer De Temmerman, députée du Nord,  
Mme Elisabeth Toutut-Picard, députée de Haute-Garonne,  
Mme Laurence Vanceunebrock, députée de l'Allier,  
Mme Martine Wonner, députée du Bas-Rhin.